

Entraide juridique

Il ne s'agit pas des relations entre le Canada et Pago Pago, l'Uruguay ou quelque autre pays lointain avec qui nous avons peu de contacts. Entre le Canada et les États-Unis nous nous échangeons annuellement des dizaines de millions de visiteurs. Il y a probablement un quart de la population canadienne qui cherche à visiter les États-Unis à un moment ou l'autre de l'année, parce que nous sommes de bons voisins et de bons amis à divers égards.

Mais il arrive trop souvent que des Canadiens se voient refuser l'entrée parce qu'ils ont assisté à une conférence qui a été jugée de gauche, parce qu'étant étudiants ils ont assisté à une conférence de la paix patronnée par un organisme pacifiste appuyé par l'Union soviétique, ou bien qu'ils ont appartenu au Canada à un groupe qui était licite en droit canadien et qui jouissait de la liberté d'association au Canada mais que les Américains considéraient pour une raison quelconque comme subversif et inacceptable dans leur pays.

C'est là un genre de chose qui ne devrait pas se produire entre deux pays sérieux qui veulent entretenir des relations amicales entre eux, comme il est normal et raisonnable de s'y attendre. Comme le Canada ne refoule pas les gens pour ces motifs, il faut supposer que ce sont les États-Unis qui ne sont pas sérieux sur ce plan.

Je suis heureux de savoir que le Congrès est maintenant saisi d'un projet de loi qui abrogerait ces dispositions insultantes de la loi *McCarran*. Mais la personne dont le nom a été inscrit dans un ordinateur par l'Immigration américaine à cause de la *McCarran Act* se heurte à une quantité incroyable de formalités. J'ai approché l'ambassade américaine à Ottawa à ce sujet au nom de certains électeurs. C'est incroyable le galimatias bureaucratique et l'obstruction qu'on vous oppose. En deux mots voici ce que disent les Américains: «Oh, vous connaissez le Congrès, nous n'y pouvons rien. Mille regrets, nous comprenons, mais nous ne pouvons rien faire, au revoir». C'est inadmissible. Le gouvernement du Canada aurait dû exercer ses moyens d'influence pour faire lever cette cause d'irritation dont souffrent des milliers de nos citoyens qui aimeraient aller aux États-Unis, ce qui est tout à fait déraisonnable.

Le problème, je le sais, vient de ce que le gouvernement n'ose pas critiquer les actes et les politiques du gouvernement américain. C'est peut-être là la raison pour laquelle il a préféré ne rien faire à ce sujet. L'autre jour, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) nous a dit, à propos des morts tragiques qui sont survenues dans l'avion iranien abattu par un missile américain que le gouvernement ne voyait pas de raison de contester la version américaine de l'incident. Donc, le gouvernement a refusé au départ d'appuyer la demande, faite par nous et par beaucoup d'autres dont les Iraniens à juste titre, d'une enquête impartiale sur ce qui était survenu.

C'est le même genre de crédulité et peut-être de naïveté qui semble régner pour ce qui concerne l'accord commercial. Je n'irai pas trop loin dans cette direction sinon vous pourriez me rappeler à l'ordre. Ce que je veux dire c'est que si nous sommes de bons amis, de bons voisins, des partenaires commerciaux extraordinairement importants avec les États-Unis, et vice

versa, les Canadiens eux aussi ont des intérêts à l'égard des États-Unis.

• (1610)

Nous devrions profiter de toutes les occasions de promouvoir ces intérêts et voir à ce que les autorités américaines en tiennent compte. Nous savons aussi que les Américains ne sont pas portés à le faire. Le Corps of Engineers veut ouvrir les écluses et détourner l'eau des Grands Lacs. En ce qui le concerne, il s'agit d'un projet qui pourrait être approuvé sans aucun problème par le Pentagone, et les Canadiens ne devraient pas avoir l'audace de soutenir que parce que la baisse du niveau d'eau des Grands Lacs aura des répercussions au Canada, les décisions concernant ces lacs devraient être prises conjointement plutôt qu'unilatéralement.

Je voudrais également parler avec passion d'une autre affaire qui n'est pas réglée. Le gouvernement canadien a négligé d'utiliser tous les moyens possibles pour obtenir justice des États-Unis au nom des victimes canadiennes d'un lavage de cerveau à Montréal qui était parrainé et financé par la Central Intelligence Agency. Il s'agit là aussi d'un problème juridique entourant une affaire d'intérêt mutuel. En l'occurrence des activités exercées au Canada . . .

M. Friesen: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député voudrait sans doute être un peu plus précis. Les victimes de ces activités exercées à Montréal ont été en effet victimes, non pas de lavage de cerveau mais, sauf erreur, d'administration de drogues qui se sont révélées nocives. C'est une erreur de dire que c'était du lavage de cerveau. Il s'agissait d'un traitement médical qui n'avait pas été mis à l'épreuve et qui n'aurait jamais dû être utilisé. Ce sont des victimes, mais je voudrais que le député soit plus précis à ce sujet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je recommanderais simplement au député de tenir compte de son propre conseil et de nous permettre de ne pas nous écarter du sujet de sorte que nous puissions mener le débat à bien.

M. Cassidy: Madame la Présidente, le député reconnaîtra sans doute que ces personnes furent victimes d'expériences qui étaient financées par la CIA et qui avaient certainement rapport avec le lavage de cerveau, bien qu'elles ne se soient peut-être pas accompagnées de lavage de cerveau.

Je soulève ces questions parce que notre pays se voit accorder le pouvoir, d'après le projet de loi, de conclure des traités d'entraide juridique avec beaucoup d'autres pays du monde. Rien ne nous assure que lorsqu'il existe des sujets de friction ou des problèmes juridiques en suspens avec ces pays, nous tâcherons de les résoudre à un moment donné où nous posséderons des moyens de pression. Il est dans l'intérêt mutuel des deux pays d'avoir un traité d'entraide juridique.

L'Association du Barreau n'est pas heureuse des pouvoirs assez vastes prévus dans ce projet de loi. Nous avons décelé quant à nous dans cette mesure des problèmes suffisamment sérieux pour refuser de l'appuyer dans son libellé actuel, à l'étape de la troisième lecture.